



Vous êtes concerné par une interruption des services d'eau ou d'assainissement sur votre commune ?

Info sur la situation en cours à l'échelle de la RESE.

10/11/2023

Les conditions météorologiques de ces dernières semaines ont occasionné des interruptions de services.

On atteint par endroit plus de 300 mm de pluie cumulés depuis la mi-octobre, alors que la pluviométrie annuelle moyenne est de 850 mm. Ce record provoque des inondations et des engorgements de réseaux d'assainissement collectif. A ce jour, une trentaine de communes sur lesquelles la RESE gère le service d'assainissement collectif sont concernées. Cette situation évolue au fil des jours avec la montée des cours d'eau, le ressuyage des sols et les nouvelles averses conjuguées à des épisodes de tempêtes et à de forts coefficients de marée. Quelles sont les actions entreprises pour rétablir le service ? Quelles sont les recommandations à rappeler à la population pour éviter tout aggravation de la situation ?

Les actions entreprises

A ce jour, la RESE intervient sur une trentaine de communes en Charente-Maritime touchées par une saturation des réseaux d'assainissement. Une centaine d'agents RESE sont mobilisés et les astreintes de nuit et de week-end ont été renforcées. Les foyers raccordés à ces sections de réseaux ne peuvent alors plus utiliser leurs sanitaires. Les eaux usées ne peuvent plus s'écouler et débordent par endroit. Avec l'autorisation de la DDTM, la RESE déploie des solutions de pompage sur les points critiques, avec le soutien matériel du SDIS, du syndicat Eaux de Vienne-Siveer et de la communauté urbaine du Grand Poitiers, afin de restaurer le service aux usagers. Une trentaine de pompes sont à ce jour en fonctionnement et évacuent les trop plein dans le milieu naturel.

Cette situation est causée par l'infiltration d'eaux parasites, c'est-à-dire d'eau de pluie, en grande quantité dans les canalisations d'assainissement en zones urbaines inondées. Tous les abonnés situés en aval sont alors impactés. Le pompage permet de délester temporairement les réseaux. Des analyses bactériologiques et physicochimiques sont effectuées pour contrôler l'impact sur le milieu naturel de ces eaux usées très largement diluées dans de l'eau de pluie.

Eviter d'aggraver la situation

Il est rappelé à la population qu'il est **formellement INTERDIT d'évacuer de l'eau de pluie inondant une propriété (jardin, garage, cave...) dans les bouches d'assainissement**. Vous contribuez ainsi à une aggravation de la situation chez vos voisins et à une dégradation du réseau et des ouvrages de traitement des eaux usées. Des contrôles sont organisés. Les contrevenants sont verbalisés et peuvent être poursuivis par les propriétaires des habitations en aval qui voient leurs sanitaires refoulés les eaux usées dans leur logement. Les maires peuvent renforcer cette démarche de contrôle en mettant en œuvre leur pouvoir de police.

Les propriétaires sont également invités à **vérifier qu'aucune de leurs gouttières n'est raccordée au réseau d'assainissement**. Elles doivent rejoindre les exutoires pluviaux.

Ensemble face à une situation inédite

Nous vous remercions du soutien que vous apportez et apporterez à nos équipes qui interviennent dans des conditions météorologiques difficiles face à une situation qui dure et qui est amenée à se prolonger au vu des prévisions météorologiques à venir.

Merci de relayer l'information à vos habitants.

Ci-dessous un format court adapté à PanneauPocket et IntraMuros.

Eau potable

Les intempéries n'ont pas d'incidence sur la qualité de l'eau potable distribuée au robinet. Vous pouvez continuer à la consommer normalement.

Eaux usées

Vous ne pouvez plus évacuer vos eaux usées ? Si vous ne vous êtes pas encore signalé auprès de la RESE. Contactez votre agence de proximité au <https://www.rese.fr/contacter-votre-agence>
Coordonnées Nuits et Week-ends : 05 46 93 19 19 alerte-domingos@rese17.fr

Sur les secteurs inondés, les eaux usées ne s'évacuent plus. Des opérations de pompage sont organisées par la RESE. Le retour à la normale dépendra de l'évolution des conditions météorologiques. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience dans ces conditions météorologiques d'une ampleur exceptionnelle.

